

# ACTION URGENTE

## INDE. UN DÉFENSEUR DES DROITS DES DALITS A ÉTÉ LIBÉRÉ

**Chandrashekhar Azad « Ravan », éminent défenseur des droits des dalits, a été libéré de la prison du district de Saharanpur le 14 septembre. Il avait été placé en détention administrative sans inculpation ni jugement au titre de la Loi relative à la sécurité nationale, une loi draconienne.**

**Chandrashekhar Azad « Ravan »** a été libéré de la prison du district de Saharanpur (en Uttar Pradesh), où il se trouvait en détention administrative depuis novembre 2017 le 14 septembre 2018.

Chandrashekhar Azad a été détenu au titre de la Loi relative à la sécurité nationale (NSA) pendant près de 11 mois. Ce texte permet de placer des personnes en détention administrative pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois pour des raisons, vaguement définies, de sécurité nationale et de protection de l'ordre public. C'est une loi répressive qui est utilisée dans plusieurs États indiens pour cibler des défenseurs des droits humains.

Lorsqu'il s'est adressé aux médias au moment de sa libération, Chandrashekhar Azad a déclaré : « Le gouvernement avait peur de subir des reproches de la part de la Cour suprême pour m'avoir arrêté, et a donc décidé de me libérer de manière anticipée. Je suis sûr que je serai de nouveau arrêté dans les 10 prochains jours. » La police d'Uttar Pradesh a cependant déclaré aux médias que la décision de libérer cet homme de manière anticipée avait été prise à la suite d'une demande de sa mère.

Chandrashekhar Azad a été arrêté pour la première fois le 8 juin 2017 parce qu'il aurait participé à des conflits inter-castes dans le district de Saharanpur (Uttar Pradesh) en avril et mai 2017. La Haute cour d'Allahabad lui a accordé la libération sous caution le 2 novembre 2017. Le tribunal aurait déclaré que les accusations portées contre lui semblaient motivées par des considérations politiques. Cependant, avant même qu'il n'ait pu sortir de prison, Chandrashekhar Azad a de nouveau été arrêté au titre de la Loi relative à la sécurité nationale.

**Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.**

Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 248/17. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/8191/2018/fr/>

Nom : Chandrasekhar Azad « Ravan »

Homme

Informations complémentaires sur l'AU 248/17, ASA 20/9102/2018, 18 septembre 2018

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

